

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2019-4 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 18 mars 2019 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Étaient présent·e·s :

- M^{me} Sabine Bresson, représentante de la CNAFC, membre du Comité
- M^{me} Marie-Solange Julia, représentante de l'AVIAM, membre du Comité
- M. Dominique Latournerie, conseiller d'État honoraire, membre du Comité
- M. Jean-Yves Mener, représentant de l'UNAFAM, membre du Comité
- M. Marc Resche, représentant de l'AFDOC, membre du Comité
- M^{me} Dominique Thouvenin, professeure de droit privé émérite, Présidente du Comité

- M. Tristan Berger, chargé de mission pour le Comité
- M^{me} Perrine Champavert, stagiaire juriste pour le Comité

Était excusé :

- M. Daniel Benamouzig, chargé de recherche au CNRS, membre du Comité

1. Documents fournis :

- Le compte-rendu 2019-3 relatif à la réunion du Comité du 4 mars 2019 ;
- La présentation des résultats du questionnaire sur les valeurs de l'Union ;
- Des notes préparatoires proposées par la Présidente pour la rédaction du projet de Charte des valeurs définitive de France Assos Santé ;
- Le projet de Charte définitive des valeurs de l'UNAASS ;
- Un projet de formulaire de DPI pour les membres du Comité ;
- La proposition d'Avis 2019-23 relatif à la conformité de l'association « Optim' A.V.C » à la Charte provisoire des valeurs de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de Santé (UNAASS) dans le cadre de l'appréciation de sa demande d'adhésion à la délégation régionale Grand-Est de l'UNAASS ;
- La proposition d'Avis 2019-26 relatif à l'indépendance de l'« Association Nationale Spina bifida et handicaps associés » (ASBH) ;
- La proposition d'Avis 2019-30 relatif de l'« Association des Syndromes de Marfan et Apparentés » (Marfans).

2. Débats

Perrine Champavert et Tristan Berger ont fait un point sur les élections. Environ 500 DPI ont été reçues, Perrine Champavert a signalé que le Comité devrait en recevoir environ 800. En outre, se pose la question des habilitations : dans la plupart des cas il manque des documents et de nombreuses habilitations ne sont pas valides.

Prenant conscience une fois de plus du volume de travail¹, largement supérieur aux moyens humains dont est doté le Comité de déontologie, ce dernier a demandé à Tristan Berger, chargé de mission auprès du Comité, de rédiger un projet de note faisant état de cette situation.

Le Comité a identifié les points à aborder lors de la rencontre avec le Bureau prévue le 10 avril 2019, notamment les questions relatives à la communication institutionnelle, à l'insécurité juridique et au manque de moyens en personnel du Comité de déontologie eu égard à ses missions.

3. Documents adoptés

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2019-3 relatif à la réunion du Comité du 4 mars 2019 ;
- Le document de présentation des résultats du questionnaire sur les valeurs de l'Union.

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

L'alerte 2019-1 relative aux conditions de validité des déclarations publiques d'intérêts et de représentation des associations au sein de l'UNAASS dans le cadre du renouvellement du CA et des comités régionaux, adoptée lors de la réunion précédente, a été révisée. Des schémas ont notamment été ajoutés afin de rendre la présentation la plus claire possible. Les membres du Comité de déontologie se sont mis d'accord pour que le document soit remis en forme, puis envoyé à ces derniers le lendemain de la réunion en vue de sa validation définitive.

La réunion s'est close à 17h00. Les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés sont reportés à la prochaine réunion.

¹ Note 2018-4 du Comité de déontologie du 25 septembre 2018 relative aux conditions d'élaboration de la Charte des valeurs de l'UNAASS ; Note 2017-2 du Comité de déontologie du 4 octobre 2017 sur l'estimation prospective du temps de travail lié à l'examen des déclarations par le Comité de déontologie ; Rapport annuel 2017 du Comité de déontologie, adopté le 15 janvier 2018, p. 17 : « des défis d'envergure sont à venir, dont la rédaction de la Charte des valeurs, laquelle devrait être rédigée et votée par le Conseil d'administration au plus tard le 31 mars 2018, ce qui semble manifestement impossible eu égard au volume de travail du Comité de déontologie qui n'a pas encore pu débiter cette rédaction, contraint par d'autres priorités et confronté à un manque de moyens manifeste. »